



VILLE DE VIROFLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 16 décembre 2021

N° 77/21 L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre à vingt heures le Conseil municipal de la
Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la
N° O.J. : 13 Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE
POUR L'ANNEE 2022**

Date de convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : P. GEVREY

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

RAPPORTEUR : Christine CARON

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN (arrivée à 20h45), Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Laure COTTIN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Vincent GUILLON (et arrivée à 20h45)
Valérie LE DASTUMER a donné pouvoir à Gwenola TESTON
Geneviève JOIE a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Bertrand SCHNEIDER a donné pouvoir à Flore HOFFMANN,
Aelys CATTa a donné pouvoir à Laurent SASSIER
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Jean-Philippe OLIER
Cécile CHOPARD a donné pouvoir à Christine PACHOT

Absente

Isabelle COQUELLE RICQ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 241,
VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
VU le Code du travail, notamment ses articles L.3132-21 et L.3132-26, précisant les modalités relatives à l'établissement de la liste des dimanches d'ouverture des commerces,
VU la consultation de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
VU la consultation des organisations syndicales,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit émettre un avis sur la liste des ouvertures dominicales autorisées pour l'année 2022, cela avant le 31 décembre 2021,

La commission n°4 « Animation de la Ville », dans son avis en date du 14 décembre 2021, entendue,

Mme Christine CARON, Maire-Adjoint, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DONNE un avis favorable aux ouvertures dominicales 2022 mentionnées ci-dessous :

- Commerces de détail y compris alimentaire (Code APE 47) : les 4, 11 et 18 décembre 2022.
- Concessions automobiles (Code APE 45) : les 16 janvier, 13 mars, 12 et 19 juin, 10 et 17 juillet, 18 septembre, 16 et 23 octobre, 6 novembre, 4 et 11 décembre 2022.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,


Olivier LEBRUN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 20 décembre 2021
De l'affichage, à compter du 20 décembre 2021